

Mesure	Effet(s)	Analyse sur le terrain
1. Gratifier les périodes de stage	- 1 ^{ère} CAP et 2 nd e BCP : 50€/sem - T ^{ale} CAP et 1 ^{ère} BCP : 75€/sem - T ^{ale} BCP : 100€/sem - Soumis à assiduité en stage et en classe	- Motivation des élèves par l'argent - Qui pour faire le suivi de l'assiduité ?
2. Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en classes réduites	- Dédoublage automatique du Français et des Mathématiques en 2 nd e CAP et BCP	- Disparition des heures sur la DHG pour le dédoublement des autres matières et autres niveaux - Obligation de signer le PACTE pour pouvoir dédoubler
3. Permettre aux élèves de choisir des options	- Ex : cours de langue, codage, entrepreneuriat avec des enseignants volontaires et des partenaires extérieurs	- Obligation de signer le PACTE pour être rémunéré de ces « options » - Travail avec des « partenaires extérieurs » qui auront leur mot à dire sur le contenu et la forme
4. Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève	- Passer certaines épreuves plus tôt dans l'année scolaire - 4 semaines de stage en plus pour ceux envisageant une entrée dans la vie active - 4 semaines de cours intensifs pour une meilleure réussite pour ceux souhaitant poursuivre en enseignement supérieur	- Épreuves ponctuelles en mars - Stages complémentaires (rémunérés) en fin d'année alors que 2 nd e en PFMP à ce moment là. - Certains élèves en stage en même temps que ceux restant en classe = suivi des stages sans libération de cours
5. Créer trois nouveaux dispositifs pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée : - Tous droits ouverts - Ambition emploi - Parcours de consolidation	- Tous droits ouverts : envoi avant décrochage complet vers des écoles de la seconde chance par exemple, mais possibilité de revenir au lycée si cela ne plaît pas - Ambition emploi : aider les jeunes sans solution, avec ou sans diplôme, à trouver leur voie - Parcours de consolidation : multiplier les chances des bacheliers pour leur poursuite d'étude supérieure	- Allés et venus d'élèves dans les classes - Prise en charge d'élèves non scolarisés par des enseignants de LP ayant signé le PACTE - Cours à des élèves en BTS par des enseignants de LP ayant signé le PACTE
6. Mieux préparer l'insertion professionnelle grâce à des partenariats extérieurs	Accompagnement par « France Travail » et ses partenaires des élèves qui seront en recherche d'emploi après la T ^{ale}	- Ouverture de bureaux « France Travail » dans les LP - Mentorat des élèves nécessitant la formation des tuteurs en entreprise par des enseignants ayant signé le PACTE
7. Adapter l'offre de formation pour préparer l'avenir professionnel des jeunes en fixant des objectifs ambitieux	- 50 diplômes rénovés en 2024 et 100 en 2025 - Changement de l'offre de formation des Lycées Professionnels - Piloter la trajectoire de la carte des formations	- Changements radicaux des référentiels - Fermetures de certaines formations et établissements - Ouvertures et fermetures de formations en fonction des besoins des entreprises locales

Mesure	Effet(s)	Analyse sur le terrain
8. Passer de 4 500 à 20 000 le nombre de places en formation de spécialisation en Bac+1 à la rentrée 2026		- Niveau de formation non reconnu (LMD) - Ouvertures et fermetures des formations en fonction des besoins des entreprises locales
9. Créer un bureau des entreprises dans chaque lycée	- Ouvrir un réseau professionnel aux jeunes qui n'en ont pas - Créer un point d'entrée pour chaque entreprise du territoire - Mise en place et suivi des partenariats - Organisation des temps de stage et d'alternance - Intégration de la relation école/entreprise dans le parcours de formation des jeunes	- Implantation des entreprises directement dans l'établissement - Multiplication des contrats d'alternance permettant la spécialisation des élèves aux besoins d'une entreprise - Vue directe des entreprises dans les formations - Périodes de stage définies par les entreprises et non les contraintes pédagogiques - Droit de regard des entreprises sur nos activités de formation - Quel devenir pour les DDFPT ?
10. Permettre aux professeurs volontaires d'exercer de nouvelles missions rémunérées pour favoriser la réussite et un meilleur accompagnement des élèves	- 7500 € bruts / an pour un PLP signant le PACTE de 6 missions	- Obligation de signer le PACTE pour avoir l'impression d'une augmentation de rémunération - Missions non clairement définies, au bon vouloir des chefs d'établissement - Missions sans fléchage horaire pouvant donc nécessiter une charge énorme de travail - PACTE à 7500€ bruts pour 2,5h par semaine (annualisées) + 2 missions sans fléchage horaire
11. Accompagner une prise de fonction réussie des nouveaux chefs d'établissement de lycée professionnel	- Tous les chefs d'établissement et leurs adjoints nouvellement affectés en lycée professionnel bénéficieront d'une formation spécifique et adaptée	- Formations liées aux spécificités du DDFPT : que va-t-il devenir en LP ? - Formations autour des enjeux économiques
12. Permettre une nouvelle approche pédagogique du lycée professionnel autour du projet de l'élève	- Répondre aux besoins nouveaux - Se former en entreprise à minima tous les 3 ans - Disposer d'une « trousse des compétences sociales et comportementales »	- Formation des élèves selon les besoins et attendus de certaines entreprises - Impression que nous n'inculquons pas encore les attendus professionnels aux élèves et que les PFMP actuelles n'apportent rien à ce niveau.

Une grande partie de ces mesures sont des attaques directes contre le statut des PLP.

L'employabilité immédiate des élèves est contraire avec l'évolution permanente des métiers, car pour s'adapter, il est nécessaire d'avoir des connaissances variées et non spécifiques.

Le snetaa-FO de l'académie de Dijon demande la mise en place des mesures suivantes :

- **RETRAIT DE LA RÉFORME DU LYCÉE PROFESSIONNEL**
- **RETRAIT DU PACTE**
- **MAINTIEN DE TOUS LES LYCÉES PROFESSIONNELS ET DE TOUTES LES FILIÈRES EN FORMATION INITIALE PUBLIQUE SOUS STATUT SCOLAIRE**

PACTE enseignant en Lycée Professionnel

Comment *imPACTEr* ou *emPACTEr*
le statut déjà fragilisé des PLP

Le PACTE en Lycée Professionnel c'est :

- un levier pour mettre en place la réforme du Lycée Professionnel
- un contrat que l'on vient signer en plus de notre statut
- une annualisation de notre temps de travail
- 6 missions en plus de notre obligation réglementaire de service
- des missions supplémentaires ambiguës et définies localement
- des missions que nous assurons déjà dans notre statut, mais non écrites dans les référentiels, qui se contractualisent
- des missions que nous aurons le temps de mener pendant que nos élèves seront en PFMP
- 7500€ bruts/an : non pris en compte pour la retraite et imposables
- une logique entrepreneuriale de paiement à la mission ou au projet
- une logique de gestion des ressources humaines similaire à celle des CFA et des contractuels
- la disparition des HSE
- la disparition des IMP
- la disparition du RCD (comme on le connaît)
- la mise à mal du statut de PLP déjà affaibli depuis notre mise sous tutelle du Ministère du Travail ou l'ouverture au reclassement du 1^{er} degré au BTS



imPACTÉ

emPACTÉ



Flyer officiel LP



Revalorisation de « tous les professeurs »

Annonce	Effet	Analyse
Doublement de l'ISOE	+ 1294€ bruts/an (+ 92€ nets/mois)	- Augmentation d'une indemnité, imposable, non prise en compte dans la retraite, non revalorisée depuis presque 30 ans !
Revalorisation de la prime de Professeur Principal en 1 ^{ère} BCP et en T ^{ale} CAP et BCP	+ 538€ bruts/an	- Pas de revalorisation pour le PP de 2 ^{nde} alors que les missions en 2 ^{nde} se multiplient
Revalorisation de la prime d'attractivité jusqu'à l'échelon 7	Avec ISOE = + de 2000€ nets/mois	- Pas de revalorisation du point d'indice
Meilleures perspectives de carrières	- Augmentation sur 3 ans du taux de promotion à la Hors Classe - Accès facilité et accéléré à la Classe Exceptionnelle	- Quelle augmentation, quelle facilité, quelle accélération ?

Revalorisation des « Volontaires pour des missions complémentaires »

Mesure	Effet	Analyse
18h/an (0,5h par semaine)		- Annualisation des horaires (des semaines plus ou moins chargées)
- Remplacement de courte durée	Moins d'élèves libérés de cours en cas d'absence d'enseignant	- Remplacement dans n'importe quelle classe - Remplacement au pied levé sans anticipation - Garderie
72h/an (2h/semaine) 3 missions parmi :		- Annualisation des horaires (des semaines plus ou moins chargées)
- Intervention auprès de petits groupes d'élèves	Mettre en place la réforme du LP	- Plus de dédoublement dans les DHG
- Enseignement d'une matière optionnelle	Mettre en place la réforme du LP	- Quelles options ? - Disparition des options LV2 en tertiaire ?
- Enseignement dans les spécialisations professionnelles post-diplôme	Mettre en place la réforme du LP	- Pas immédiatement puisque ces « mentions complémentaires » en fonction des besoins locaux ne sont pas encore définies
- Enseignement dans les parcours de consolidation en section de technicien supérieur	Mettre en place la réforme du LP	- Enseignement à d'anciens élèves de LP, repérés en difficulté en BTS
- Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens	Mettre en place la réforme du LP	- Nouveau report de charge des PERDIR et des DDFPT vers les enseignants
2 missions parmi les suivantes :		- Aucun fléchage horaire - Missions « larges » donnant lieu à des lettres de mission dictées par le Proviseur - Évaluation des objectifs en fin d'année
- Tutorat d'un groupe d'élèves	Mettre en place la réforme du LP	- Groupe = 1 ou 18 élèves ?
- Détection et contribution à la prise en charge d'élèves en voie de décrochage	Mettre en place la réforme du LP	- GPDS = PACTE
- Accompagnement des élèves de terminale en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi	Mettre en place la réforme du LP	- Trouver des emplois aux élèves
- Accompagnement des élèves ni en emploi ni en formation après leur année de terminale	Mettre en place la réforme du LP	- Action auprès de jeunes non scolarisés
- Soutien du lien de l'établissement avec son tissu économique (formation de tuteurs de stage, pérennisation de partenariats avec les entreprises, coordination et mise en œuvre de projets pédagogiques innovants, mise en œuvre de projets collectifs)	Mettre en place la réforme du LP	- Formation des tuteurs en entreprise - Des IMP vont disparaître
- Coordination des dispositifs de découverte des métiers et des filières	Mettre en place la réforme du LP	- Rôle du DDFPT - Rôle du bureau des entreprises

En cas de non réalisation des missions, le chef d'établissement peut imposer « un redéploiement des missions », c'est à dire donner des missions en « face-à-face pédagogique » à réaliser qui ne sont pas celles du PACTE. (projet de décret)